

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

B0 – H0 –H0V

PERSONNEL NON ELECTRICIEN - DECRET 88.1056 – UTE C 18.510

✓ Objectif :

- Connaître les dangers liés à l'endommagement des ouvrages ou installations BT /HT,
- Connaître les conditions d'approche électriques dans la zone de travail et les limites ;
- Savoir utiliser l'outillage adapté ;
- Savoir travailler sous les ordres d'un Chargé de Chantier
- Être informé de la nécessité d'avertir le Chargé de Chantier de tout dommage porté aux ouvrages ou aux installations durant les travaux

✓ Public concerné :

- Personnel **non électricien** travaillant dans des environnements à risques électriques (ex. maçon, peintre, agents de nettoyage, terrassiers...) sous les ordres d'un chargé de chantier ou de travaux.

✓ Durée du stage :

- 1 journée (8 heures)

✓ Contenu :

- Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :
- Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine
- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installation électriques
- Evaluation du risque électrique

Thèmes spécifiques B0- H0 – H0V Exécutant

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

Thèmes spécifiques B0- H0 – H0V Chargé de Chantier

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Zones de travail : mise en place et surveillance.

✓ **Moyens utilisés :**

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.
- Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques
- Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques.
- À tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.
- La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.
- Mise en situation pratique sur des installations.
- Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO² - Eau)

✓ **Méthodes et moyens pédagogiques**

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis mise en pratique

Pour ce faire 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Intérogative
- Démonstrative

Les moyens mis à sa disposition sont :

- Supports audiovisuel
- Documents pédagogiques
- Installation de simulation

- ✓ **Pré requis** : Aucun
- ✓ **Tarif** : Sur devis
- ✓ **Modalités & délais d'accès**
 - Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
 - L'accès à la formation est initié par l'employeur.
 - Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.
 - Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.
 - Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
 - Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).
- ✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

Documents

Habilitation (Sans niveau spécifique)

A l'issue de la formation, le formateur rédige un "avis après formation" qui sera envoyé à l'employeur.

- un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C18-510 à renseigner par l'employeur
- Carnet de prescription

L'habilitation est délivrée par l'employeur.